

Aaron Brook DAVID ET CIE, Saïgon

DAVID (A. B.)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-85)

import et export général
43, rue Chaigneau, Saïgon.

MM. A. B. DAVID ; F. H. JERRARD ; LEE-KIM-ENG ; WEE-KHOON-HONG ; WEE-SOON-HONG.

Vol important
(*L'Écho annamite*, 3 octobre 1925)

Plainte de M. G., directeur de la maison A.B. David, dt 179, rue Mayer, contre inconnu, pour vol par escalade de divers bijoux valant ensemble 336 p. 00.

Probité chinoise
(*L'Écho annamite*, 17 mars 1926)

Le directeur de la maison David et Cie, 4D rue Chaigneau, a porté plainte contre son employé chinois Tiet-qui-Hien dit Seat-quai-Hin, 25 ans, de la congrégation de Canton, pour détournement de 670 p. 92.

L'homme aux doigts crochus est activement recherché.

Défaut de permis de chasse
(*L'Écho annamite*, 29 mai 1929)
[saisie mains]

M. David, négociant à Saïgon, a été condamné, par le juge de pais à compétence étendue de Biênhoà, à 25 francs d'amende, avec sursis, pour défaut de permis de chasse.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du conseil d'administration du 7 mars 1930
(*Saïgon sportif*, 7 mars 1930)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Ondevryzer L., Cie A. B. David, présenté par MM. P. Tournois et A. B. David.

SARL, 20 août 1930.

PARTICIPATION DANS LES [PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE XUAN-HIEP-THON](#)

La liquidation de la maison Seng Teck
(*L'Écho annamite*, 29 novembre 1930)

[...] La plantation d'hévéas et de cocotiers de Thuduc, d'une superficie de 60 hectares, comprenant 15.000 arbres de 15 ans, 10.000 de 13 et quelques centaines de cocotiers, a été achetée par la maison A. B. David pour la somme de 25.000 piastres, la mise à prix étant de 10.000. [...]

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du conseil d'administration du mardi 15 mars 1932
(*Saigon sportif*, 25 mars 1932)

Admissions :

Membres actifs :

M. Nassim, A.E., Cie A.B. David, présenté par MM. Jerrard et R.B. David.

SOCIÉTÉ

A.B. DAVID & Cie

S.A.R.L. Capital 500.000 piastres

SIÈGE SOCIAL

43, rue Chaigneau — SAÏGON

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 396)

Exportateurs

RIZ

BRISURES DE RIZ

FARINE DE RIZ

PADDY

MAÏS

POIVRE

GRAISSE DE POISSON

NOIX VOMIQUES

PEAUX DE SERPENTS, etc

COPRAH

KAPOK

CAOUTCHOUC, etc.

Importateurs

SACS DE JUTE

SUCRE

PAPIER, etc.

Assurances

Compagnie générale d'assurances contre l'incendie et risques divers, Paris

Shipping

Affrètements-courtage-consignation, etc.

La vente des immeubles Barbier
(*La Tribune indochinoise*, 8 février 1934, p. 1, col. 2)

La vente des immeubles de M. Maurice Barbier¹ s'est continuée hier matin. Il restait 7 lots à mettre aux enchères. Ils ont atteint des chiffres allant de 7.000 à 15.000. Cinq d'entre eux ont été adjugés à M. A. B. David, deux autres à M. Desjardin pour le compte de la Banque de l'Indochine.

À la fin des vacations, les 1^{er}, 8^e et 9^e ont été réunis avec mise à prix de 40.000 \$ mais il n'y a pas eu d'enchérisseurs.

¹ Ancien clerc principal, puis successeur de M^e Mathieu, notaire à Saïgon.

SOCIÉTÉ
A. B. DAVID & C^{ie}

S. A. R. L. Capital 500.000 Piastres

SIÈGE SOCIAL

43, Rue Chaigneau — **SAIGON**



Exportateurs

RIZ
BRISURES de RIZ
FARINE de RIZ
PADDY
MAIS
POIVRE
GRAISSE de POISSON
NOIX VOMIQUES
PEAUX de SERPENTS, etc.
COPRAH
KAPOK
CAOUTCHOUC, etc

Importateurs

SACS de JUTE
SUCRE
PAPIER, etc.

Assurances Compagnie Générale d'Assurances
contre l'Incendie et risques divers, Paris.

Shipping Affrètements-courtage-consignation, etc.

SAÏGON

L'immeuble Boy-Landry a été adjugé ce matin 93.500 p. à M. David,
qui a également acquis des immeubles du quai de Mytho, à Cholon,
pour une somme de 28.200 p.

(L'Avenir du Tonkin, 12 juillet 1933)

Il y avait ce matin audience des criées sous la présidence de M. Nadaillat, vice-président du tribunal de Saïgon. M. Estève occupait pour le ministère public. M^e Carillon officiait.

Deux ventes intéressantes au rôle de cette audience. Tout d'abord, celle de l'immeuble Boy-Landry.

À l'audience du 1^{er} juin, la Banque franco-chinoise avait été déclarée adjudicataire de ce bel immeuble de deux étages construit sur un terrain de près de 10 ares, place du Théâtre, pour la somme de 80.100 p.

Mais par acte dressé au greffe du tribunal le 8 juin, M. Boy-Landry, négociant, représenté par M. Gantier, son directeur général et fondé de pouvoirs, ayant M^e Charles Dubreuilh pour avocat constitué, a fait une surenchère du sixième et porté le prix à 93.450 p. Et c'est sur cette mise à prix qu'on remettait l'immeuble en vente ce matin...

On s'attendait à une lutte relativement sévère entre les divers intérêts en cause, étant donné la valeur considérable de l'immeuble.

En fait, au deuxième feu, M. A. B. David, le commerçant bien connu de la rue Chaigneau, émettait une timide enchère de 50 p... pour voir venir. Et à l'étonnement général, le troisième et dernier feu se consuma et mourut sans qu'aucune autre enchère ait été formulée. M. A. B. David fut donc déclaré adjudicataire pour la somme de 93.500 piastres.

*
* *
*

Il devait de même être déclaré adjudicataire d'un autre lot d'immeubles sis à Cholon, celui-là. Mais il n'eut pas la tâche aussi facile.

Il s'agissait de six compartiments à étage portant les numéros 180 et 181 du quai de Mytho, et d'un terrain non bâti attenant à ces immeubles, le tout situé dans le secteur « Cholon vieux marché ». Les immeubles avaient appartenu à Kgoo aing Thuan négociant du quai des Jonques, et à la cohorie Khoo teck Pye.

D'entrée, le représentant du Crédit foncier, sur la mise à prix de 10.000 p., énoncé 11.000 p. Du tac au tac, M. A.B David répond 12.000 et, de mille en mille p., les enchères atteignent 25.000 p.

À partir de ce chiffre, les offres se font plus prudentes. On ne monte plus que par 100 p, quelque fois par 200 ou 300 p. et l'on arrive lentement à 28.000 p.

Le Crédit foncier tente d'arracher la bonne affaire 28.100, mais M. A. B. David ayant offert 28.200, le représentant de l'établissement financier renonce à poursuivre la discussion.

Deux autres petites ventes étaient inscrites au rôle de cette audience qui était levée à 9 h. 10.

COCHINCHINE
SAIGON

Cour d'appel. — M. David a obtenu gain de cause contre la [Compagnie foncière](#).
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 septembre 1933)

Étude de M^e Bernard Leservoisier, notaire
Saïgon, 50, rue La-Grandière

Sté à responsabilité limitée A.B. David et Cie
au capital de 500.000 \$
Siège social à Saïgon, 47-45, rue Chaigneau
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 4 janvier 1936)

CESSIONS DE PARTS

Suivant actes reçus par M^e Bernard Leservoisier, notaire à Saïgon, les dix sept et dix neuf décembre 1935, M. Aaron Brook David, propriétaire, demeurant à Saïgon, rue Eyriaud des Vergnes, n° 87, dûment autorisé à cet effet par une décision collective des associés a, sur les 990 parts lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée dite A. B. David et Compagnie, au capital de 500.000 piastres dont le siège social est à Saïgon rue Chaigneau, n° 43 et 45, ayant pour objet :

Le commerce et l'industrie de toutes marchandises et de tous produits ainsi que leurs sous-produits et dérivés,

constituée sous la dénomination susdite pour une durée de vingt cinq années, ainsi qu'il résulte d'un acte sous signature privées en date à Saïgon du 20 août 1930, enregistré au 4^e Bureau de Saïgon, le 26 août 1930 folio 55, case 13, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M^e Mathieu, notaire à Saïgon, suivant acte par lui reçu le 23 août 1930, cédé, savoir :

1°) A M. Cao van Dat, propriétaire, demeurant à Giadinh, rue de la Milice, porteur de la carte quinquennale n° 63. 462 de Giadinh, cinquante parts ci 50

2°) A M. Jean Victor Guillemet [pdt Synd. Pl. caout., adm.-dél. Xuan-Loc, adm. Domaine agricole de l'Ouest, Expl. forest. Ouest...], propriétaire demeurant à Dian (province de Biênhoà), vingt parts ; ci 20

3°) A M. Tran ba Tu, Pierre Auguste, employé de commerce, demeurant à Saïgon, 219 rue Frères Louis, porteur de la carte d'identité n° 108, trois parts, ci 3

4°) M. Hoang Thang, employé de commerce, demeurant à Saïgon, 12, rue Heurtaux, porteur de la carte quinquennale n° 5947 de Saïgon, deux parts, ci 2 ,

Total 75

Pour extrait
LESERVOISIER, notaire

Une expédition de chacun des actes de cession a été déposée le 4 janvier 1936 à chacun des greffes du tribunal mixte de commerce et de la justice de paix de Saïgon.

Pour mention
LESERVOISIER, notaire

L'Information d'I.C., 4 janvier 1936.

S.A., 26 février 1936.

ÉTUDE DE M^e BERNARD LESERVOISIER, NOTAIRE A SAIGON,
50, RUE LA-GRANDIÈRE.
Société anonyme A. B. David et Compagnie
CAPITAL : 500.000 PIASTRES
SIÈGE SOCIAL A SAIGON, 43, RUE CHAIGNEAU
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 mars 1936)

Transformation de la société à responsabilité limitée A. B. David & Compagnie en une société anonyme aux termes d'une délibération en date du 26 février 1936, constatée par un procès-verbal dont copie en forme d'original est demeurée annexée à la minute d'un acte de dépôt reçu par M^e Leservoisier, notaire à Saïgon, le 26 février 1936,

L'assemblée générale extraordinaire des membres de la société à responsabilité A. B. David et Compagnie au capital de 500.000 piastres dont le siège est à Saïgon, 43, rue Chaigneau, a, en exécution des statuts et en conformité de la loi du 7 mars 1925 :

1° décidé la transformation de ladite société en société anonyme soumise aux lois et décrets applicables en Indochine aux sociétés de cette nature ;

2° établi et adopté le texte de nouveaux statuts devant régir la société à partir du 26 février 1936, desquels il a été extrait littéralement ce qui suit :

TITRE 1

Transformation — Objet — Dénomination — Siège — Durée

Article 1

La société à responsabilité limitée constituée en vertu de l'acte sus-énoncé du vingt août mil neuf cent trente sous la dénomination de « A. B. David et Compagnie » est transformée en une société anonyme française à compter de ce jour.

.....

Article VII

Les mille actions de cinq cents piastres chacune composant le capital social appartiennent aux associés d'après la proportion de leurs parts dans la société à responsabilité limitée, savoir :

à M. A. B. David 480

à M. Cacace [ancien directeur de la Franco-Coloniale des Riz, adm. des Hévéas de Xuan-Hiêp-Thon, associé de la Société des boissons naturelles d'Indochine] 440

à M. Cao-van-Dat 50

à M. Guillemet 20

à M. Jerrard 5

à M. Tran-Ba-Tu 3

à M. Hoang-Thang 2

Total égal 1.000

.....

Administrateurs :

M. Guisepe Attilio Cacace, propriétaire, demeurant à Saïgon,

M. Aaron Brooke David, commerçant, demeurant à Saïgon,

M. Cao-van-Dat, propriétaire, demeurant à Saïgon.

M. Édouard Orio, commissaire aux comptes

L'Information d'I.C. du 7 mars 1936

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1936)

Une rizerie vendue 200.000 piastres — Sur diligence de M^e Lambert, agissant au nom de M. David, le grand propriétaire bien connu, il a été procédé hier, à l'audience des criées, à la vente d'une rizerie sise à Logom, quai de Mytho, Cholon, appartenant à

un Chinois, débiteur défaillant de M. David. Mise à prix à 6.000 piastres, la rizerie a été finalement adjugée à un Chinois qui a offert le plus haut prix : 200.000 piastres.

Au Golf Club de Saïgon
Sports, jeux, danses
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 décembre 1936)



MM. A.B. David, travesti en notable annamite, et Morford, en riche chinois.

SAÏGON
GRAND DÉBAT AUX APPELS CIVILS ET COMMERCIAUX
Le syndic Faucon conteste la validité d'une hypothèque de 200.000 piastres
consentie à M. A. B. David, négociant à Saïgon, par la Société Nam-Chéong-Yuen en
liquidation

Cette hypothèque a été déclarée nulle par le tribunal de commerce, pour défaut
d'autorisation de l'assemblée
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1937)

Samedi matin, au cours d'une séance extraordinaire, la chambre des appels civils et commerciaux, présidée par M. Boyer, s'offrait la primeur des plaidoirie d'une grosse affaire, qui avait pris sa source dans la faillite de la Société Nam-Cheong Yuen ou rizerie Nam-Long.

Procès délicat qui roule sur une somme de 200.000 piastres et divise deux gros négociants bien connus de la place.

Par ailleurs, il ouvre une furieuse controverse, qui permet à quatre avocats de confirmer leur talent : MM^e Sarraut et Béveille, d'un côté ; MM^e Gonon et Motais de Narbonne, de l'autre.

Voici le procès en deux mots.

La Société Nam-Cheong Yuen demanda et obtint, en 1929, l'ouverture d'un crédit à la Banque de Saïgon, de 500.000 piastres garanti par une affectation hypothécaire sur les rizeries de la société.

Cette opération aurait été autorisée par une assemblée générale d'actionnaires.

Fin 1930, la Banque de Saïgon, mise en liquidation judiciaire, fit rentrer les crédits.

Le conseil d'administration de la Nam-Cheong Yuen prit l'initiative d'emprunter 200.000 piastres à un riche négociant de la rue Georges-Guynemer, M. A.B. David.

Celui-ci croyait à un placement avantageux, voire certain, d'autant plus qu'il affermissait sa mainmise sur une fidèle cliente qui lui achetait quantité de sacs de gunnies.

Ce prêt fut l'objet d'une nouvelle hypothèque que l'assemblée générale des actionnaires n'avait pas ratifiée.

Février 1936. À l'échéance, M. David refusa le délai sollicité par la société débitrice et fit commandement équivalant à saisie réelle.

D'où liquidation judiciaire de la société, qui déposa son bilan le 18 mars.

2 avril. Vente des Rizeries Nam-Long, au prix de 220.000 p., supérieur à la créance de M. A.B. David.

17 avril. Au cours d'une tentative d'arrangement à l'amiable, M. Faucon, syndic liquidateur, représentant la masse des créanciers, contesta l'hypothèque de M. A.B. David, considérée comme nulle pour défaut d'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

L'incident fut soumis aux juges aux ordres pendant que se poursuivait la vérification des créances.

À l'assemblée du 28 avril, la créance David fut admise à titre hypothécaire pour aboutir aux réparations dans la masse chirographaire pour le solde non couvert par l'hypothèque.

Le 16 mai, après une convention entre les parties, on réserva provisoirement la contestation de l'hypothèque, afin de débloquent les fonds avant la dévaluation monétaire imminente.

M. A.B. David fut colloqué pour la totalité de sa créance.

10 juin. M. A.B. David fut assigné en annulation de son hypothèque et la Société Nam-Cheong Yuen mise en cause.

12 décembre. Le tribunal de commerce donna raison au syndic Faucon.

D'où appel de M. David devant la cour.

.....

La cour met l'affaire en délibéré

Société anonyme A. B. David et Cie
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE,
Convocation d'actionnaires

(L'Information d'Indochine économique et financière, 16 octobre 1937)

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme A.B. David et Cie, dont le siège social est 43, rue Chaigneau à Saïgon, sont convoqués, en assemblée générale extraordinaire pour le lundi 25 octobre 1937 à seize heures, au siège social, 43, rue Chaigneau.

Ordre du jour

1° — Modification à apporter à l'article 15 des statuts ; comme suit :

Article 75

« La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de cinq au plus, pris parmi les actionnaires (individus ou sociétés) et nommés par l'assemblée générale.

Les deux tiers au moins des administrateurs, y compris le président, le vice-président et les administrateurs délégués doivent être citoyens, sujets ou protégés français ».

2° – Nomination de trois administrateurs au conseil d'administration.

Le conseil d'administration.

L'Information d'I. C. du 16 octobre 1937

SAIGON

Un magnifique raout [Réception chez le directeur de la Shell]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 9 janvier 1938)

... M. A.B. David...

SAÏGON

Chez les Exportateurs de Riz
Pour les partants
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 février 1938)

Les membres de l'Association des exportateurs français de riz de Saïgon se réunissaient jeudi, au Continental, en un dîner amical à l'occasion du départ en congé de quatre des leurs, Messieurs de Lepervenche, président par intérim, Drouin [CCNEO], Cacacé [A.B. David] et Lemoult [Optorg]. [...]

Club Nautique de Saïgon
Assemblée générale
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 30 janvier 1938)

Vice-présidents : MM. Fullemann et Cacace.

(*Bulletin du syndicat des planteurs de caoutchouc*, 20 juillet 1938)

Nous sommes avisés que l'agence à Saïgon de la PRINCE LINE, précédemment chez MM. A. B. DAVID, est confiée depuis le 1^{er} août à MM. ALCAN SAIGON S. A.

Un premier vapeur de cette ligne, le Jaoanse Prince assurant le transport direct sur les États-Unis, via Le Cap, est attendu pour la mi-septembre.

[Incendie]
(*L'Écho annamite*, 21 juillet 1939)

Pour une cause inconnue, mais que l'enquête de la police cherche à établir, le feu s'est déclaré au magasin de la compagnie David, à Cholon, 28, quai des Jonques, et y a fait plusieurs milliers de piastres de dégâts, en consommant le riz, le kapok, le maïs et les sacs en juste qui y étaient entreposés.

Sous la conduite du capitaine Besrest, les pompiers ont éteint les flammes, au bout de plus de vingt minutes d'efforts.

LA PÈLERINE COCHINCHINOISE
— « O » —
Liste des souscripteurs
(*L'Écho annamite*, 4 octobre 1939)

1^{re} liste

.....
A B. David 100 p. 00
.....

Assistance franco-indochinoise aux victimes de la guerre
Comité local
5^e liste de souscriptions en faveur du Secours d'Hiver. Versements reçus du 2 janvier
1941 (suite) au 30 janvier
COMITÉ LOCAL
(*L'Écho annamite*, 3 février 1941)

Sté A. B. David et Co et son personnel 7.597 p. 5

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Py, Henri, Société A.B. David,
Mme Py et 1 enfant.

ÉTAT-CIVIL
Décès
(*L'Écho annamite*, 15 juin 1942)

Nous apprenons avec peine le décès de :

M. Hoàng-Vong-Nghia, sergent au régiment des tirailleurs indochinois, fils de notre ami M. Hoàng Thang, comptable de la maison A.B. David, mort à Phu-Nhuân (Giadinh) le samedi treize juin 1942.

SOCIÉTÉ ANONYME A.B. DAVID & Cie
Société à responsabilité limitée fondée en 1930,
transformée en 1936 en société anonyme
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 406)

Objet : le commerce et l'industrie de toutes marchandises et de tous produits, ainsi que de leurs sous-produits et dérivés ; toutes opérations commerciales, industrielles, financières, maritimes, fluviales, mobilières et immobilières sans aucune limitation ; toutes affaires de commission, représentation, courtage, consignation, échange.

Siège social : 7 *bis*, quai de Belgique ; Saïgon.

Capital social : 1.000.000 \$, divisé en 2.000 actions de 500 \$.

À l'origine, 500.000 \$, en 1.000 actions de 500 \$.

Porté le 12-6-1940 à 900.000 \$, par création de 800 actions de 500 \$ par prélèvement sur les réserves,

Puis le 18 juin de la même année à 1.000.000 \$, par création de 200 actions nouvelles de 500 \$ attribuées à la Société immobilière Guynemer en représentation de son apport-fusion.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : MM. J.A. CACACE, CAO-VAN-DAT.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, le surplus aux actionnaires, sauf prélèvement pour réserve extraordinaire ou report à nouveau. Inscription à la cote : pas de marché.

AEC 1951 :

David A. B. et Cie, 7 *bis*, q. de Belgique, Saïgon. — Imp.-exp.
